

/DE.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-461 du 12 Novembre 1985

Chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, de l'intérim du Camarade Didier DASSI, ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 12 Novembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°85-254 du 17 Juin <sup>1985</sup> portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

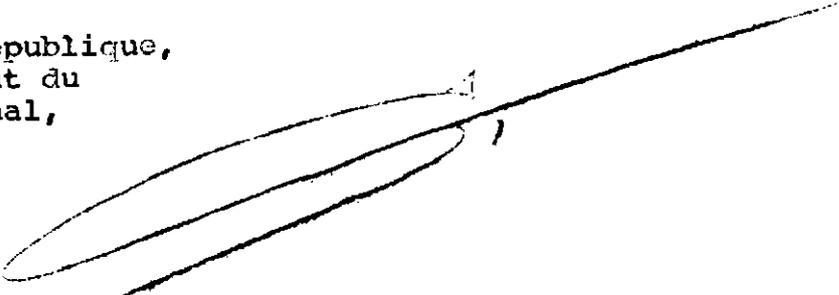
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 12 Novembre 1985, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique est chargé de l'intérim du ministre de la Justice, Chargé de l'inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Novembre 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU.

Ampliations. : PR 5 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGESE 4 SED 2 PPC 2 CPC 6  
MJIESPSP - APS 6 Autres ministères 13 DPE-DIC-INDAT 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONSPI-Gde Chanc. 3 UNB-FACJEP 4 BCP 1 PRESENTS 5 JORPB 1.-